



Remorque TransPro™ 80

N° de modèle 04235

N° de modèle 04236

N° de modèle 04237

Instructions de montage

Sécurité

- La remorque TransPro est uniquement prévue pour les Greensmaster® autotractées. Tracter des produits incompatibles peut endommager la remorque et/ou blesser l'utilisateur.
- Utilisez toujours un véhicule ayant la capacité de remorquage correcte. La remorque TransPro 80 et une tondeuse pour greens pèsent approximativement 238 kg. Vérifiez que la capacité de freinage et de roulement du véhicule tracteur est adéquate en consultant les recommandations du constructeur du véhicule.
- Vérifiez que la remorque est correctement accouplée au véhicule tracteur avant de charger ou décharger les tondeuses de greens afin d'éviter tout mouvement ou relevage inopiné du timon. Le timon de la remorque doit être parallèle au sol lorsqu'il est aligné sur l'attelage du véhicule tracteur.
- La remorque augmente le poids de remorquage imposé au véhicule. Conduisez le véhicule avec prudence.
 - Ne conduisez pas la machine sur la voie publique.
 - Ralentissez toujours le véhicule tracteur à l'approche d'un virage et pendant que vous tournez.
 - Ralentissez toujours le véhicule tracteur lorsque vous conduisez sur des terrains inconnus ou accidentés.
 - Ralentissez toujours le véhicule tracteur avant de changer la direction de déplacement ou en préparation à l'arrêt.
 - Ralentissez toujours le véhicule tracteur avant de prendre un virage et lorsque vous conduisez sur une pente.
 - Ne changez pas soudainement de direction et ne prenez pas de virages serrés. Ne changez pas soudainement de direction sur un plan incliné, une rampe, un talus, une pente ou toute surface similaire.
 - La vitesse de remorquage maximale est de 24 km/h. Adaptez toujours la vitesse du véhicule tracteur en fonction de l'état du sol (surfaces glissantes mouillées, sable meuble ou gravier) et/ou de la mauvaise visibilité (faible ou forte luminosité, brouillard, brume ou pluie).
- Faites preuve d'une extrême prudence si le véhicule transporte une très lourde charge sur un plan incliné ou une pente. Dans la mesure du possible, conduisez toujours le véhicule dans le sens de la pente. Dans la mesure du possible, ne conduisez pas le véhicule en dévers sur une pente. Le véhicule pourrait se retourner et causer des blessures graves ou mortelles.
- Avant de faire marche arrière, vérifiez que la voie est complètement libre derrière vous. Reculez lentement en surveillant attentivement le mouvement de la remorque.
- Procédez avec une extrême prudence et à vitesse réduite lorsque vous faites marche arrière avec la remorque et le véhicule tracteur.
- Méfiez-vous de la circulation près des routes et lorsque vous les traversez. Les piétons et les autres véhicules ont toujours la priorité.
- Si la remorque se met à vibrer de manière inhabituelle, arrêtez-immédiatement le véhicule tracteur. Coupez le moteur du véhicule tracteur. Réparez les dommages avant le remorquage.
- Avant l'entretien ou les réglages de la remorque :
 - Arrêtez le véhicule tracteur et serrez le frein de stationnement.
 - Coupez le moteur du véhicule tracteur et enlevez la clé.
- Lorsque la remorque est dételée du véhicule tracteur :
 - Rangez la machine sur une surface plane et horizontale.
 - Calez les roues pour empêcher la remorque de bouger.
- Maintenez toutes les fixations bien serrées. Reposez les pièces déposées au cours de l'entretien ou des réglages.



Autocollants de sécurité et d'instruction



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'utilisateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



decal106-4669

106-4669

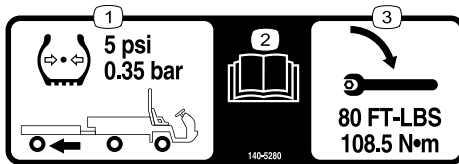
1. Attention – ne transportez pas de passagers ; ne tractez pas la remorque sur des pentes de plus de 15° ; ne dépassez pas 24 km/h ; conduisez en ligne droite quand vous avancez à grande vitesse ; adaptez la vitesse en fonction de l'état du terrain.

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.
For more information, please visit www.tccoCAProp65.com

133-8061

decal133-8061

133-8061



decal140-5280

140-5280

1. Les pneus de la remorque doivent être gonflés à une pression de 0,35 bar.
2. Lisez le *manuel de l'utilisateur*.
3. Serrez les écrous de roues de la remorque à 108,5 N·m.



decal140-5281

140-5281

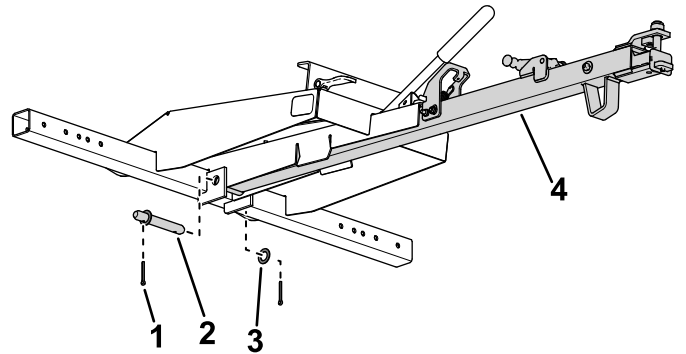
1. Attention – ne transportez pas de passagers sur la remorque.

Montage

Assemblage de la remorque

Montage du timon sur le cadre

Avec un axe de chape, 2 rondelles ($\frac{5}{8}$ "") et 2 goupilles fendues, fixez le timon sur le cadre (Figure 1).



g577157

Figure 1

- | | |
|--------------------|-------------|
| 1. Goupille fendue | 3. Rondelle |
| 2. Axe de chape | 4. Timon |

Montages des moyeux de roues et du kit rampe à rail ou du kit rampe plate

1. Reportez-vous à la [Figure 2](#) pour déterminer quels trous de montage du cadre utiliser selon la largeur de votre tondeuse pour greens.

Important: Si votre Greensmaster est équipée d'un groomer, son montage sera différent de celui décrit ci-dessus ; voir la liste suivante :

- Greensmaster 1000/2000 ou 2100 avec groomer : le côté gauche doit être réglé à la position n° 3 et le côté droit à la position n° 1.
- Greensmaster 1800/eFlex 1800 avec groomer : le côté gauche doit être réglé à la position n° 2 et le côté droit à la position n° 3.

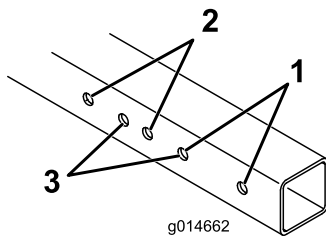


Figure 2

1. Greensmaster 1026, e1026, 1600, 2600, 1000 avec groomer et 2000 avec groomer
2. Greensmaster 1018, Flex 1018, 800, Flex 18, Flex 1800, 1820, et eFlex 1800 et 1820
3. Greensmaster 1021, e1021, Flex 1021, eFlex 1021, 1000, Flex 21, 2000, Flex 2100, 2120, et eFlex 2100 et 2120

2. Avec 4 boulons ($\frac{3}{8}$ " x $3\frac{1}{2}$ "), 4 écrous ($\frac{3}{8}$ ") et 8 rondelles ($\frac{3}{8}$ "), fixez les moyeux de roues et le kit rampe à rail ou le kit rampe plate sur le cadre ([Figure 3](#)).

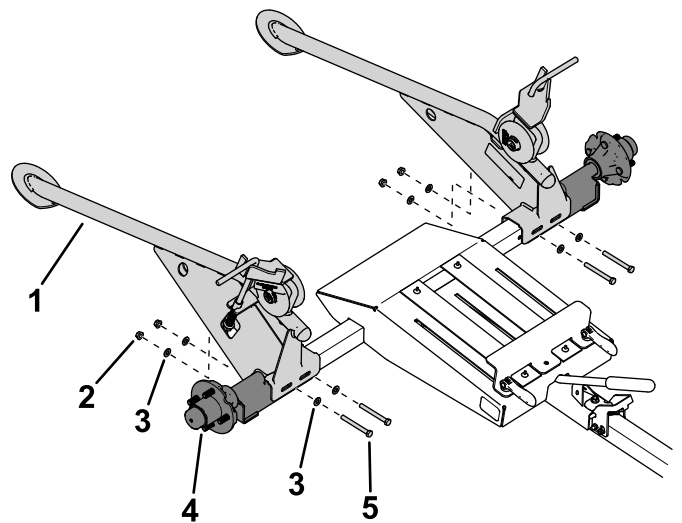


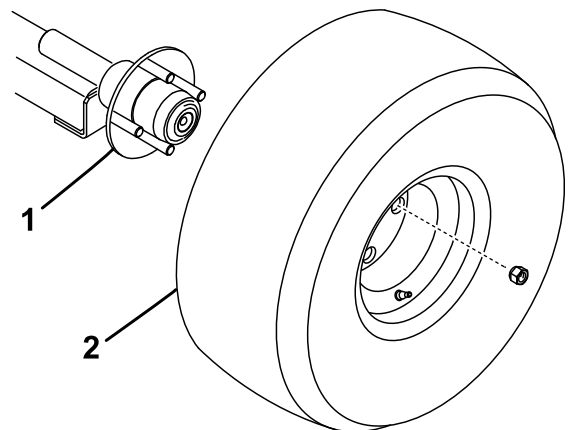
Figure 3

Kit rampe à rail représenté

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1. Kit rampe à rail | 4. Moyeu de roue |
| 2. Écrou ($\frac{3}{8}$ ") | 5. Boulon ($\frac{3}{8}$ " x $3\frac{1}{2}$ ") |
| 3. Rondelle ($\frac{3}{8}$ ") | |

Montage des roues

1. Montez une roue sur chaque moyeu d'essieu à l'aide de 4 écrous de roue ([Figure 4](#)).



g014665

Figure 4

1. Moyeu de roue d'essieu
2. Roue

2. Serrez les écrous de roues au couple spécifié dans la section [Contrôle du couple de serrage des écrous de roues](#) (page 7).
3. Dégonflez les pneus à la pression spécifiée dans la section [Contrôle de la pression des pneus](#) (page 7).

Utilisation

Attelage de la remorque au véhicule tracteur

1. Levez la poignée du timon (Figure 5).

Remarque: L'ensemble coulissant se rétracte quand vous levez la poignée.

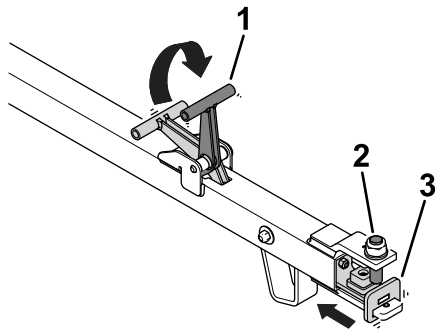


Figure 5

g576617

1. Poignée du timon
2. Goupille du timon
3. Ensemble coulissant

2. Alignez la goupille du timon sur l'attelage du véhicule tracteur (Figure 6).

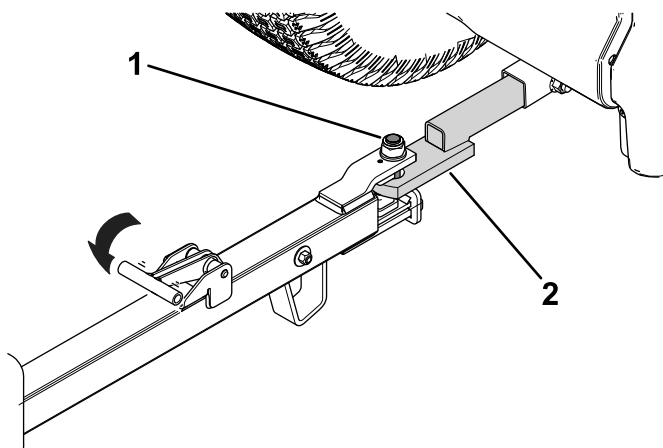


Figure 6

g338301

1. Goupille du timon
2. Attelage du véhicule tracteur

3. Relâchez la poignée du timon (Figure 6) pour fixer la remorque à l'attelage du véhicule tracteur.

Assurez-vous que l'ensemble coulissant est centré sous la goupille du timon.

Chargement de la remorque

Préparation au chargement de la remorque

1. Calez les roues de la remorque.
2. Tout en gardant le contrôle du plateau de la remorque et en tenant la poignée, appuyez sur le dispositif de verrouillage et la poignée de levage (Figure 7). Abaissez le plateau de la remorque au sol.

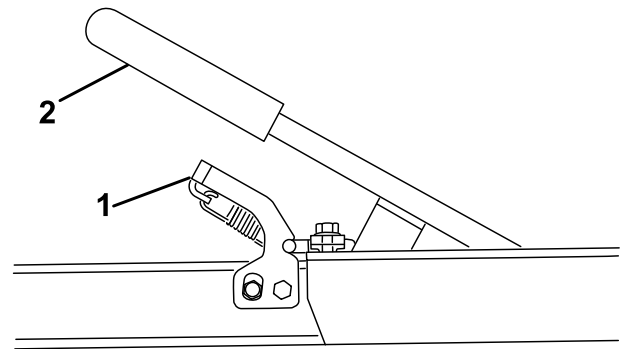


Figure 7

g014670

g014670

1. Dispositif de verrouillage
2. Guidon

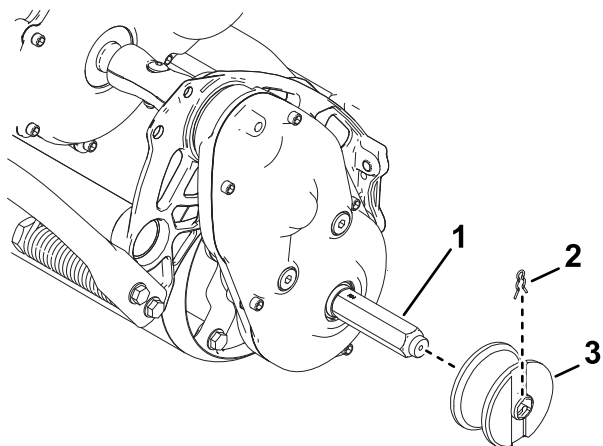
3. Déposez les bacs à herbe de la tondeuse de greens.

Remarque: Vous pouvez ranger les bacs à herbe dans le véhicule tracteur.

4. Voir les instructions spéciales pour les kits rampes ou glissières ci-après :

- **Kit glissières :** montez les galets des glissières sur les arbres hexagonaux (Figure 8).

Remarque: Les fentes d'enclenchement des galets des glissières sont face à l'extérieur sur toutes les Greensmaster autotractées.



g261683

Figure 8

- 1. Arbre hexagonal
- 2. Clip
- 3. Galet

- **Kit roues** : montez les roues de transport sur les arbres hexagonaux ; voir la section Installation des roues de transport dans le *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement.

Chargement de la machine sur la remorque

1. Ouvrez les tiges de maintien de chaque côté de la remorque (Figure 9).

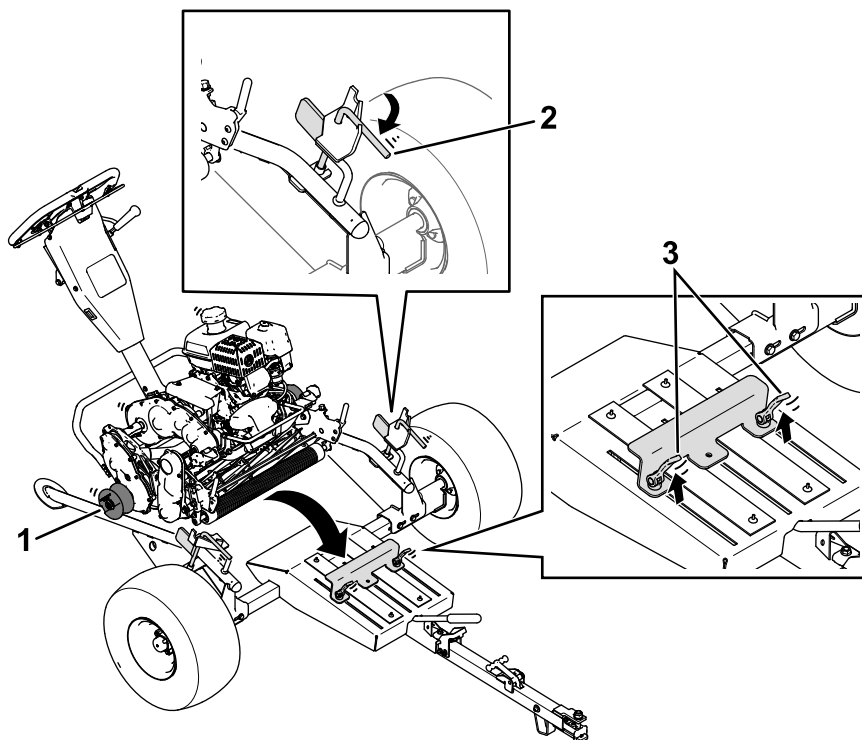


Figure 9

Kit rampe à rail représenté

g578327

- 1. Galet
- 2. Tige de maintien ouverte
- 3. Verrous de support de rouleau ouverts

- Utilisez les rampes plates ou les rails pour conduire la machine lentement sur la remorque jusqu'à ce que le rouleau avant soit engagé dans le support de rouleau et les galets ou les roues de transport soient engagés dans les guides-roues.

Important: La première fois que vous chargez la machine sur la remorque, ouvrez les verrous du support de rouleau pour permettre au support de se déplacer. Fermez les verrous pour bloquer le rouleau en place.

Si vous chargez une machine de configuration différente (par ex. une machine équipée du kit entraînement de groomer), effectuez cette opération pour garantir la fixation correcte de la machine sur la remorque.

- Coupez le moteur de la machine et serrez le frein de stationnement.
- Fermez les tiges de maintien de chaque côté de la remorque (Figure 10).

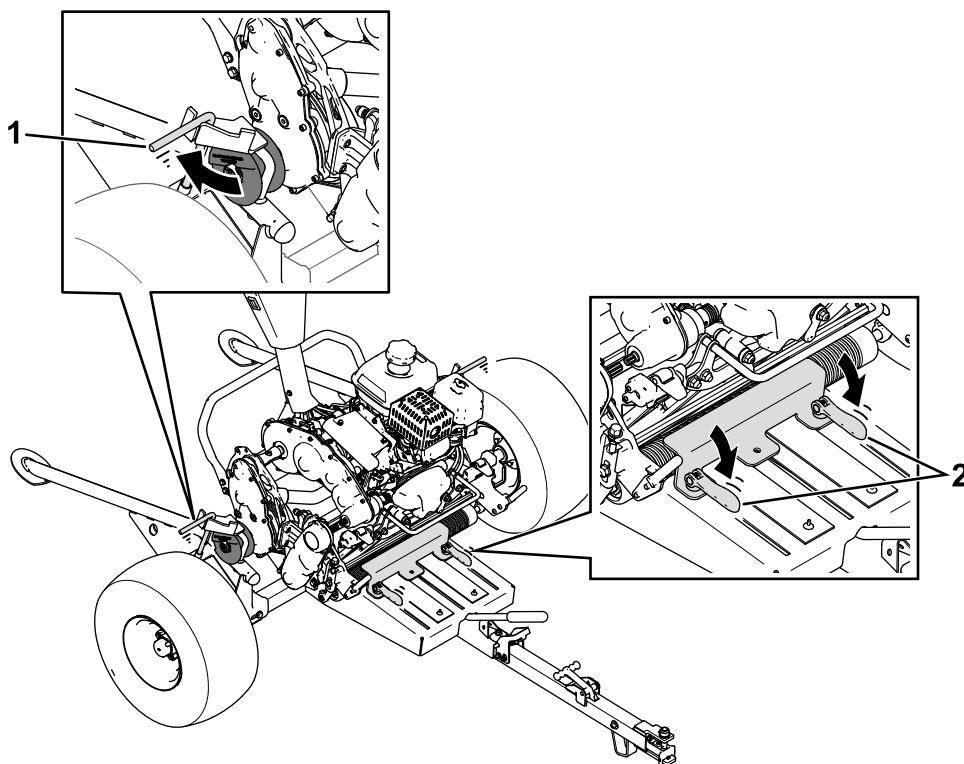


Figure 10

Kit rampe à rail représenté

g578439

1. Tige de maintien fermée

2. Verrous de support de rouleau fermés

Entretien

Programme d'entretien recommandé

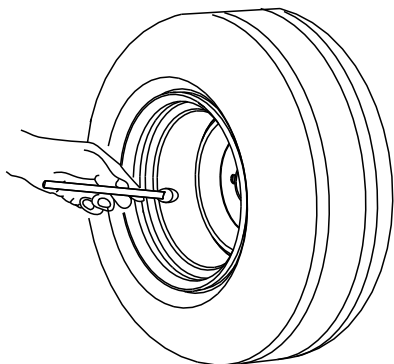
Périodicité d'entretien	Procédure d'entretien
Après les 10 premières heures de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">• Contrôlez le couple de serrage des écrous de roues.
À chaque utilisation ou une fois par jour	<ul style="list-style-type: none">• Contrôlez la pression des pneus.
Une fois par an	<ul style="list-style-type: none">• Contrôlez le jeu axial des roulements de roues.

Contrôle de la pression des pneus

Périodicité des entretiens: À chaque utilisation ou une fois par jour

Spécifications de gonflage des pneus : 0,34 bar

Contrôlez la pression des pneus (Figure 11). Ajoutez ou retirez de l'air jusqu'à ce que les pneus soient gonflés à la pression spécifiée.



G001055

Figure 11

g001055

Contrôle du jeu des roulements de roues

Périodicité des entretiens: Une fois par an

1. Descendez les machines éventuellement chargées sur la remorque.
2. Soulevez la remorque au cric et placez des chandelles dessous.
3. Vérifiez chaque roue à la recherche d'un jeu excessif (jeu libre de l'ensemble roue et moyeu).

Si vous détectez un jeu excessif, contactez votre distributeur Toro agréé.

Contrôle du couple de serrage des écrous de roues

Périodicité des entretiens: Après les 10 premières heures de fonctionnement

Couple de serrage spécifié : 108 N·m

Vérifiez le couple de serrage des écrous de roues chaque fois que vous montez les roues et après les 10 premières heures d'utilisation.

Serrez les écrous des roues au couple spécifié, comme montré à la Figure 12.

⚠ ATTENTION

Un mauvais couple de serrage peut entraîner la défaillance de la machine ou la perte d'une roue et provoquer des blessures graves.

Serrez les écrous des roues au couple spécifié.

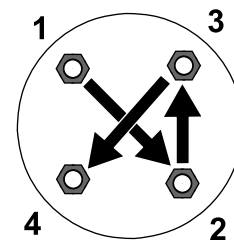


Figure 12

g274650

Remarques:

Remarques:

Remarques:



La garantie Toro

Garantie limitée de 2 ans ou 1 500 heures

Conditions et produits couverts

The Toro Company certifie que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de 2 ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits professionnels ou au Concessionnaire de produits professionnels agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits professionnels ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Les réparations du produit nécessaires parce que les entretiens et réglages exigés n'ont pas été effectués ne sont pas couvertes par cette garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine Toro, ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ou de produits ajoutés ou modifiés d'une autre marque.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation qui ne sont pas défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses, débitmètres et clapets antiretour.
- Les pannes causées par une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, eau ou produits chimiques non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, contactez un centre de réparation Toro agréé.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries ion-lithium à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : voir la garantie de la batterie pour plus de renseignements.

Garantie à vie du vilebrequin (modèle ProStripe 02657 seulement)

Le modèle ProStripe, équipé en première monte d'un disque de friction et du débrayage de frein de lame avec protection de vilebrequin (ensemble débrayage de frein de lame [BBC] + disque de friction intégré) d'origine Toro, et utilisé par le premier acheteur en conformité avec les procédures d'utilisation et d'entretien recommandées, bénéficie d'une garantie à vie contre la flexion du vilebrequin. Les machines équipées de rondelles de friction, du débrayage du frein de lame (BBC) et autres équipements de ce type ne sont pas couvertes par la garantie à vie du vilebrequin.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company décline toute responsabilité en cas de dommages accessoires, consécutifs ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment en ce qui concerne les coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du système antipollution

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. De fait, le gouvernement californien a clairement précisé qu'un avertissement de la Proposition 65 « était différent d'une décision réglementaire établissant l'innocuité d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance affichent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances nécessitent d'afficher un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux largement inférieurs à ceux imposés par les exigences fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements liés au plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro ?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait faire l'objet de poursuites par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc être assujettie à d'importantes pénalités.